

Communiqué de presse

Zurich, le 17 décembre 2021

2G: pour la restauration la menace s'aggrave encore

Dès lundi prochain, la 2G sera en vigueur dans toute la Suisse. Ainsi en a décidé le Conseil fédéral aujourd'hui. GastroSuisse aurait été favorable à des alternatives, mais accepte ces mesures compte tenu de la situation pandémique. Toutefois, de nombreux établissements sont désormais plus que jamais menacés de disparaître. La Confédération doit donc indemniser les pertes de chiffre d'affaires qui résultent de la 2G.

GastroSuisse salue le fait que le Conseil fédéral veuille maintenir la vie publique. Dans ce sens, **la fédération de branche est soulagée que le Conseil fédéral ait renoncé à des fermetures partielles** et ait opté pour l'introduction de la 2G. «Nous regrettons toutefois qu'une fois de plus l'hôtellerie-restauration soit sanctionnée en premier lieu, et que la Confédération et les cantons ferment les yeux sur d'autres lieux de vie, bien qu'il soit prouvé qu'ils enregistrent davantage de contaminations que l'hôtellerie-restauration», déclare Casimir Platzer, président de GastroSuisse. Ces lieux de vie doivent enfin être davantage mis à contribution.

Il est également disproportionné qu'avec les nouveaux durcissements, une grande partie de la population jeune soit exclue de la vie publique, bien que celle-ci n'encombre pas les hôpitaux. Compte tenu de la situation épidémiologique, la 2G s'était pourtant déjà profilée à l'horizon. La fédération de branche a par conséquent accepté cette mesure. **«Nous soutiendrons nos membres autant que possible lors de la mise en œuvre»**, déclare C. Platzer. GastroSuisse aurait toutefois préféré continuer à travailler avec des mesures de protection éprouvées sous 3G. En outre, il est à craindre que cette nouvelle mesure ait aussi peu d'effet en Suisse que dans les pays voisins. Il y aurait des mesures plus ciblées, qui pourraient être orientées vers les groupes à risque particulièrement menacés.

La fédération de branche est soulagée que la 2G+ ait été rejetée par le Conseil fédéral, après que la plupart des gouvernements cantonaux ont également refusé cette variante. La situation est différente pour les clubs et les discothèques. La 2G+ y sera appliquée dès lundi. Il ne sera donc plus guère possible d'exploiter une entreprise de manière rentable dans ce secteur. **«C'est pourquoi la 2G dans l'hôtellerie-restauration et la 2G+ dans les clubs et les discothèques doivent être supprimées dès que le taux d'occupation des lits IPS le permettra à nouveau»**, dit C. Platzer.

L'annonce de la 2G a déjà entraîné ces derniers jours des annulations massives et une nouvelle baisse importante de la fréquentation dans une grande partie de la branche. Après 2020, les activités de Noël (banquets), importantes pour la branche, sont une nouvelle fois pratiquement réduites à néant. **De nombreux établissements se sont à nouveau retrouvés dans une situation extrêmement difficile sans en être responsables**, et voient désormais

plus que jamais leur existence menacée par l'introduction de la 2G. Les entreprises de l'hôtellerie-restauration craignent de ne pouvoir rémunérer leurs collaborateurs. «La pandémie ne peut pas être réglée sur le seul dos de l'hôtellerie-restauration. Le passé nous l'a appris», déclare C. Platzer. L'hôtellerie-restauration a fait de très nombreux sacrifices depuis le début de la pandémie. **La branche a besoin que les aides économiques soient maintenues.**

GastroSuisse demande en outre que les **pertes de chiffre d'affaires** dues à la pandémie et aux injonctions des autorités **soient indemnisées**. La présente réglementation des cas de rigueur n'est plus adaptée à la situation actuelle et doit être modifiée. GastroSuisse exige également que les amortissements des crédits COVID-19 et les demandes de remboursement des aides pour cas de rigueur soient stoppés. «C'est le seul moyen d'éviter que notre branche ne sombre», déclare C. Platzer. **La fédération de branche fait confiance à la Confédération pour prendre en compte ces demandes le plus rapidement possible.**

D'autres revendications sont développées dans la [position officielle](#) commune de la conférence des présidents.

Contact:

Président de GastroSuisse, Casimir Platzer

Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis plus de 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.